



Élection à la Commission Paritaire d'Établissement - ITRF

# Liste CGT

## Profession de foi

Personnels BIATSS fonctionnaires de  
la filières ITRF catégorie A, B, C.

### Pourquoi voter à la commission Paritaire d'établissement ?

Du 1er au 8 décembre 2022, vous serez invités à élire vos représentant·es au sein de la Commission Paritaire de l'Établissement (CPE). Il s'agit d'une instance disciplinaire et de recours.

Depuis le 1er janvier 2021, conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de « transformation de la Fonction publique », les questions de carrière et de mobilité sont dorénavant entièrement à la main des directions d'établissement, par l'intermédiaire d'"experts", en application de Lignes Directrices de Gestion (LDG) sur les questions de carrière et de mobilité, excluant tout représentant du personnel.

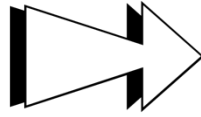
La CPE reste une **instance d'appel en cas de refus** de télétravail, de temps partiel, de disponibilité et réintégration, de formation professionnelle, de titularisation, de désaccord sur le compte-rendu de l'entretien professionnel, .... Elle traite enfin des **questions disciplinaires** avec un avis consultatif obligatoire avant toute sanction.

### Pourquoi voter CGT ?

Je vote CGT à la CPE pour des représentant·es qui se battent sur toutes les questions qui concernent les personnels BIATSS et qui revendiquent :

- ☑ Un retour aux CPE de plein exercice, contre la généralisation des Lignes Directrice de gestion (LDG) qui conduit à un clientélisme opaque, sans limite ni contrôle.
- ☑ L'arrêt de la politique d'individualisation des rémunérations et des carrières.
- ☑ L'alignement de l'indemnitaire dans le supérieur sur les autres ministères de la fonction publique d'état.
- ☑ L'ouverture des possibilités supplémentaires d'avancement (repyramidage) à toutes et tous d'un même statut (ITRF, AENES, ...).
- ☑ Le droit à la mutation sur la base d'un barème objectif et la publication des postes vacants pour les ITRF.
- ☑ Le droit à la mutation, en mettant fin aux postes profilés avec un retour du barème pour les AENES.
- ☑ L'augmentation des possibilités d'avancement de corps, sans mobilité forcée ou fonctionnelle.
- ☑ Un grade unique par corps pour améliorer le déroulement de carrière.
- ☑ La révision des grilles de salaires, permettant de décoller enfin du SMIC (catégorie C, B et début de carrière en A) et de garantir un doublement du salaire sur la carrière ;
- ☑ La révision et revalorisation des grilles fusionnées IGR.

**Votez pour les  
candidat·es  
De la CGT**



## **Avec la CGT Changeons de cap !**

La CGT est une organisation syndicale interprofessionnelle et inter-catégorielle, présente avec ses élu.es à tous les niveaux de la fonction publique ; elle participe **aux combats collectifs** pour améliorer notre système de retraite, de protection sociale, et pour une meilleure redistribution des richesses en faveur du travail.

La CGT FERC Sup revendique le retour à des CPE de plein exercice, qui doivent notamment valider les demandes de mutation et s'assurer du respect de l'égalité de traitement dans la gestion des carrières pour les BIATSS. Pour autant, ses élu·es continueront à défendre tous les personnels dans ces instances, parce que nous travaillons tous et toutes ensemble, titulaires et contractuel·les, parce que sans nous, l'université s'effondrerait, parce que nous ne sommes pas des personnels corvéables à merci, **Pour défendre nos droits et le service public, votons pour la CGT !**

## **CPE ITRF**

### **Catégorie A**

- 1- Loic Larrouzé
- 2- Franck Moradei
- 3- Laure Denoix
- 4- Catherine Anaya
- 5- Isabelle de Sainte-Marie
- 6- Amandine Renault

### **Catégorie B**

- 1- Jean-Paul Mariotti
- 2- Sonia Amoros
- 3- Florent Boudelique
- 4- Antoine Fernandez
- 5- Agnès Boyer
- 6- Nathalie Juvenal

### **Catégorie C**

- 1- Hélène Dugourd
- 2- Mélanie Piednoël
- 3- Sabrina Parat
- 4- Dominique Gall
- 5- Thierry Perez
- 6- Philippe Blanc

# **LE 8 DÉCEMBRE 2022**

# **Votez et faites voter CGT !**